

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui peut être mortel : soyez vigilants

Joliette, le 4 février 2011 – La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière désire informer la population des risques associés au monoxyde de carbone (CO) et rappeler les consignes de sécurité pour prévenir ces intoxications.

Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone ne se voit pas, n'a pas de goût et n'est pas irritant, ce qui le rend non détectable. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter et signaler la présence de concentrations dangereuses de ce gaz toxique.

Au Québec, le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone (CO) connaît une hausse durant l'hiver, particulièrement durant les périodes de froid intense. Le fonctionnement accru des systèmes de chauffage alimentés au bois, au mazout, au propane et au gaz naturel et l'utilisation répandue d'abris pour les véhicules sont les principales causes de ces incidents. Il est important d'être vigilant, pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone dans les résidences et dans les chalets. Les intoxications au monoxyde de carbone (CO) peuvent être prévenues.

#### Les moyens de prévention essentiels

- ◆ Installez un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) lorsqu'une source potentielle de CO est présente. Il est possible de s'en procurer un dans la plupart des quincailleries et des grandes surfaces.
- ◆ Faites inspecter et entretenir périodiquement vos appareils à combustibles par une personne qualifiée (fournaises, foyers, cheminées).
- ◆ Utilisez de façon sécuritaire chaque appareil et faites fonctionner la ventilation au moment de leur utilisation. De façon générale, aucun appareil fonctionnant au combustible ne doit être utilisé dans un endroit clos. Durant l'hiver, dégagez la neige qui pourrait bloquer la sortie du tuyau d'échappement d'un véhicule, avant de le démarrer. Ne faites pas fonctionner un véhicule dans un garage ou dans un abri temporaire, même si la porte de l'abri ou du garage est ouverte.

#### Les symptômes à prendre en considération

- ◆ Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone (CO) varient en fonction de la durée de l'exposition et de la concentration du gaz. Maux de tête, nausées, étourdissements, somnolence ou pertes de conscience peuvent survenir quelques minutes ou plusieurs heures après l'exposition. Dans tous les cas, les intoxications au monoxyde de carbone (CO) doivent être prises au sérieux, car elles peuvent laisser des séquelles graves, irréversibles dans certains cas. Elles peuvent même provoquer le décès.

- ♦ Pour vous renseigner sur les risques associés au monoxyde de carbone (CO) et les moyens de prévenir les intoxications, consultez le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse suivante :  
[www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone](http://www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone)

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy  
Direction des communications et des relations publiques  
450 759-1157, poste 4437  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)